



## ÉPARGNE RETRAITE OUBLIÉE UN NOUVEL OUTIL MIS EN PLACE

Le site [info-retraite.fr](http://info-retraite.fr) intègre depuis le 5 juillet 2022, en plus de l'information sur les retraites de base et complémentaires, le recensement des retraites supplémentaires : Perp, PER, Perco, contrats Madelin...



Les Français de plus de 62 ans ont épargné plus de 10 milliards d'euros pour leur retraite et dont ils n'ont pas demandé le versement, selon un rapport du 24 mai 2018 (**CONSULTEZ LE RAPPORT DE L'ACPR - MAI 2018**) remis au Parlement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (Acpr).

Une partie de cette épargne a été oubliée par leurs propriétaires qui en ignorent parfois l'existence, le contrat ayant été souscrit pour eux par un ancien employeur qu'ils ont quitté depuis des années. Quant aux organismes qui gèrent ces contrats, ils peinent parfois à les retrouver, faute de disposer de leurs coordonnées complètes, exactes et à jour.

Pour mettre fin à cette situation, la **loi n° 2021-219 du 26.2.21**, a imposé aux organismes qui gèrent des produits d'épargne retraite de communiquer au **groupement d'intérêt public l'Union Retraite** les données dont ils disposent pour identifier et informer les détenteurs de cette épargne. Aux frais des assureurs et dans un délai de six mois.

C'est ce nouveau service qui a ouvert début juillet.

Le [site info-retraite.fr](http://site.info-retraite.fr) dispense déjà aux salariés l'information sur les droits qu'ils ont acquis au titre de leur retraite de base de la Sécurité sociale et de leurs retraites complémentaires. Le nouveau service « mes contrats d'épargne retraite » développé par la Caisse des dépôts et l'Agirc-Arrco pour l'Union Retraite, permettra de bénéficier d'un premier niveau d'information centralisée sur leurs retraites supplémentaires.

Pour y accéder, créez ou connectez-vous à votre espace personnel sur le [site info-retraite.fr](http://site.info-retraite.fr) ou sur l'application mobile « mon compte retraite » muni de votre numéro de Sécurité sociale. Vous pouvez aussi vous connecter grâce à **France Connect**, avec les identifiants de votre compte Ameli, de La Poste ou de [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr).

Cliquez sur l'onglet « mes contrats d'épargne », vous accéderez à une fenêtre avec un bouton « voir mes contrats ».

Celui-ci sera gris s'il n'y a pas de contrat associé à votre compte.

Si ce bouton est actif, en cliquant dessus, vous obtiendrez la liste de vos contrats, les coordonnées de l'organisme qui le gère et le lien vers son site internet pour prendre contact avec lui. C'est à lui qu'il faut vous adresser pour toutes questions et c'est auprès de lui que vous obtiendrez les montants épargnés.

L'Union Retraite, le 7 juillet 2022, indiquait que 13 millions de contrats sur les 14,3 millions recensés figuraient déjà dans cette base. Mais un peu moins de 80 % d'entre eux avaient pu être associés à leurs bénéficiaires et apparaissaient dans leur espace personnel.

Si votre contrat ne figure pas dans votre espace, prenez patience, l'Union Retraite indique qu'il est possible que l'information n'ait pas encore été transmise ou que le bénéficiaire n'ait pas été identifié. Il faudra revenir consulter votre compte retraite ultérieurement.